

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 452

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191213

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Attribution de subventions à diverses associations à caractère social et culturel. Avenants -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 452

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191213

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Attribution de subventions à diverses associations à caractère social et culturel. Avenants - Approbation.

□ Rappel et Références :

La Municipalité a souhaité affirmer le partenariat avec le monde associatif et le soutien au fonctionnement ou aux projets des structures qui contribuent au développement du lien social et à l'enrichissement de la vie collective.

□ Motivation et Opportunité :

Après une étude circonstanciée des bilans et des projets proposés par les différentes structures listées ci-après, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes nécessaires au développement de l'activité desdites associations qui présentent un intérêt local avéré.

□ Contenu :

1 - Aide aux projets :

Nom	Objet de la demande	Subventions 2019 proposées
Union Fédérale des Associations Laïques (UFALS)	Accueil classe nature	896,00 €
Amicale laïque Michelet	Soutien exceptionnel au projet associatif	3 000,00 €
TOTAL		3 896,00 €

2 - Repas festif :

Nom	Subventions 2019 proposées
Association familiale laïque Solaure Jomayère	1 920,00 €
TOTAL	1 920,00 €

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 5 816,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	5 816,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions indiquées ci-dessus aux associations concernées intervenant pour un montant total de 5 816,00 €
- approuver la convention financière avec l'Association familiale laïque de Solaure Jomayère,
- approuver les avenants suivants :
 - . avenant n° 6 à la convention financière approuvée par délibération du 26 novembre 2018 avec l'Amicale Laïque Michelet,
 - . avenant n° 2 à la convention financière approuvée par délibération du 3 juin 2019 avec l'UFALS,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention et ces avenants dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 chapitre 65 article 6574
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Fabienne PERRIN